

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Mars 2016

L'an deux mil seize, le vingt-cinq mars à 20 h 30, le CONSEIL MUNICIPAL régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique LHOMME, Maire.

Présents :

Mme : Dominique LE FOUEST

MM. : Dominique LHOMME, Sylvain JESSIONESSE, Daniel MONTOUILLOUT, Christian PORTIER, Michel BOUCHE, Jean-Paul JESSIONESSE, Laurent BRAGUE

Absents excusés : M. BONENFANT Bernard (pouvoir à M. Jessionesse Sylvain), M. DUVAL Régis (pouvoir à Mme Le Fouest Dominique), M. ROYER Michel (pouvoir à M. Bouché Michel)

Monsieur Sylvain JESSIONESSE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 29 Janvier 2016 qui est adopté à l'unanimité des présents.

Ordre du jour :

Compte administratif 2015

Après s'être fait présenter les comptes de l'année 2015, le Conseil Municipal :

ACCEPTE à l'unanimité par 10 voix pour dont 3 pouvoirs le compte administratif (le Maire n'ayant pas pris part au vote) qui se résume ainsi :

Fonctionnement :

| | |
|---------------------------------------|--------------|
| Excédent fin 2014 reporté : | 63 566.18 € |
| Recettes de l'exercice : | 155 081.83 € |
| Dépenses de l'exercice : | 149 300.71 € |
| Excédent de fonctionnement fin 2015 : | 69 347.30 € |

Investissement :

| | |
|--------------------------------------|--------------|
| Excédent antérieur reporté : | 9 257.80 € |
| Recettes de l'exercice : | 172 871.90 € |
| Dépenses de l'exercice : | 156 312.99 € |
| Excédent d'investissement fin 2015 : | 25 816.71 € |

Ce qui laisse un excédent global fin 2015 de 95 164.01 €.

Monsieur Sylvain Jessionesse présente un tableau relatant les dépenses et recettes de fonctionnement depuis 2007. D'une manière générale les dépenses de fonctionnement restent stables, à l'exception des années où la commune a entrepris des travaux de réfection de la voirie communale (2010-2012-2015)

Il remercie l'ensemble des conseillers municipaux de la confiance accordée pour la réalisation des travaux d'aménagement du village et la préparation des financements. Au 31 décembre 2015, les soldes des subventions et du F.C.T.V.A. ont été versés à la commune. Comme initialement prévu, ces encaissements ont permis de solder courant 2015, les emprunts court terme réalisés en 2013 et 2014. Il ne reste plus que l'emprunt moyen terme à rembourser, dont les échéances annuelles sont compensées par l'augmentation du loyer versé par le Foyer Rural à la commune.

Parallèlement, il indique que le chiffre d'affaires et le résultat annuel du Foyer Rural progressent depuis la mise en service des nouvelles installations.

Compte de gestion du receveur 2015

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Lhomme Dominique, déclare que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat 2015

Le compte administratif du budget principal de l'exercice 2015 présente un excédent de fonctionnement de 69 347.30 €, et un excédent d'investissement de 25 816.71 €. Il reste en dépenses d'investissement des restes à réaliser pour un montant de 3 150.00 €

Le conseil municipal a décidé de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2015 et de reprendre ses résultats au budget principal soit 408.89 €

Le conseil municipal décide par 11 voix pour dont 3 pouvoirs d'affecter le résultat 2015 de la façon suivante :

Ligne 002 : Excédent reporté : 69 756.19 €

Vote du taux des 4 taxes communales, des subventions et du budget primitif 2016

Après lecture et explication de certains comptes du document budgétaire, le Conseil Municipal par 11 voix pour (dont 3 pouvoirs) :

DECIDE de maintenir le taux des taxes directes locales.

| Taxes | Bases d'imposition | Taux votés | Produits attendus |
|---------------------------------|---------------------------|-------------------|--------------------------|
| Taxe Habitation | 167 700 | 21.67 % | 36 341 € |
| Taxe Foncière (bâti) | 116 100 | 20.82 % | 24 172 € |
| Taxe foncière (non bâti) | 41 900 | 29.00 % | 12 151 € |
| C.F.E. | 13 200 | 16.81 % | 2 219 € |
| Total | | | 74 883 € |

VOTE les subventions suivantes aux associations :

| | |
|--------------------------------------|---------|
| - ADMR : | 300 € |
| - Anciens d'AFN : | 40 € |
| - Cantine scolaire : | 475 € |
| - Amicale des sapeurs-pompiers : | 550 € |
| - Foyer rural animation : | 305 € |
| - Coopérative scolaire : | 100 € |
| - Syndicat viticole du sud barrois : | 40 € |
| - Compagnie Polychrome : | 1 000 € |

VOTE le budget primitif 2016 qui se résume ainsi :

Section de fonctionnement :

| | |
|--------------|-----------|
| • Recettes : | 229 617 € |
| • Dépenses : | 171 300 € |

Section d'investissement :

| | |
|--------------|----------|
| • Recettes : | 41 847 € |
| • Dépenses : | 41 847 € |

M. Laurent Brague demande s'il ne serait pas possible de renégocier les prêts en cours notamment pour l'aménagement du village et des abords de l'église. Une démarche sera engagée dans ce sens.

Dominique Lhomme revient sur la décision de ne pas augmenter la fiscalité. Cette décision a encore été possible cette année malgré plusieurs événements défavorables :

- Dépense supplémentaire imposée par l'Etat (financement des nouvelles activités périscolaires).
- Dépense supplémentaire imposée par l'adhésion obligatoire au nouveau syndicat de rivières du bassin de l'Armançon (coût de 6 € par an par habitant).
- Dépenses supplémentaires imposées par l'Etat dans le cadre du dossier de l'accessibilité des bâtiments publics et autres établissements recevant du public, dépenses pour Etourvy estimées à 35 250 € sur une durée de 6 ans.
- Baisse de la dotation globale de fonctionnement de l'Etat (993 € de baisse en 2014 par rapport à 2013), 3 442 € de baisse en 2015 toujours par rapport à 2013, 5 890 € de baisse en 2016 toujours par rapport à 2013. En 2017, cette baisse sera de 8 339 € par rapport à 2013. Ainsi entre 2013 et 2017, la commune aura donc perdu un montant total cumulé de 18 664 € et disposera tous les ans à partir de 2018 de 8 339 € en moins par rapport à 2013 pour équilibrer ses budgets.
- Enfin pour bon nombre de travaux tels que la rénovation et l'entretien de la voirie, les aides de l'Etat, du Conseil Départemental et de la nouvelle Région ont été ou vont être fortement réduites voire supprimées ou non cumulables avec d'autres aides.

Cette évolution se traduit par une baisse des ressources et une hausse des dépenses qu'il conviendra d'intégrer dans la gestion des budgets au cours des prochaines années.

Travaux de voirie

Un devis a été reçu pour le programme de réfection de la voirie communale. Une autre entreprise sera également contactée. La convention passée avec le Conseil Départemental en matière de voirie communale n'est pas encore effective et il semble qu'il ne sera pas possible cette année de passer par leurs services pour obtenir un devis. Il faudra également attendre le nouveau dispositif de la nouvelle Région concernant les aides aux petites communes. Il devrait être connu début avril.

Installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique

D. Lhomme rend compte de la réunion du Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube du 23 février 2016. Le SDEA a comme objectif l'installation de 314 bornes de recharge pour véhicules électriques sur le département pour un coût de 3,768 millions d'euros afin de rendre notre territoire plus attractif. Pour Etourvy, il pourrait concerner aussi bien les personnes venant au domaine Saint-Georges que les habitants qui n'auraient pas de point de charge à leur domicile. L'installation d'une borne est évaluée à 12 000 € pris en charge pour 50 % par l'ADEME (6 000 €). Le reste serait financé par le SDEA (3000 €) et la commune (3000 €). Le coût annuel de fonctionnement est estimé entre 500 et 600 €.

Travaux au Domaine Saint Georges – Programme TEPCV

Le Pays d'Armanche dispose d'une enveloppe de 500 000 € dans le cadre du plan Territoire Energie Positive et à Croissance Verte. Si un projet est éligible dans le cadre des économies d'énergies fossiles, il peut être subventionné à 80 %. Un devis estimatif a été déposé pour le remplacement des menuiseries du Bâtiment « Grange », l'ancien bar, le Coin rencontre au Domaine Saint Georges mais il doit être étoffé par des travaux d'isolation pour pouvoir être pris éventuellement dans ce dispositif (proposition d'isolation du bâtiment dit « Le Château »).

Un autre devis sera réalisé pour le remplacement des fenêtres.

Il sera également étudié la possibilité de déposer des dossiers pour les autres bâtiments communaux (mairie-école-salle des fêtes).

Dossier scolaire

L'inspection académique avait en projet le retrait de 3 postes d'enseignant sur les 10 postes qui existent sur l'ensemble des 3 RPI du secteur (Etourvy-Chesley, Bernon - Lignières-Coussegrey, Chessy - Les Croûtes). Plusieurs réunions ont eu lieu avec les élus des différents RPI en lien avec les présidents des deux communautés de communes. Finalement la proposition suivante faite à l'éducation nationale consistant en la suppression de deux postes au lieu de trois a été retenue et validée par le conseil départemental de l'éducation nationale :

RPI Chessy-les Croûtes, 3 classes à l'origine : fermeture de la classe des Croûtes, et regroupement des 2 classes à Chessy.

RPI Bernon-Coussegrey-Lignières, 3 classes à l'origine, fermeture des classes de Bernon et Coussegrey et regroupement des 2 classes à Lignières.

RPI Chesley-Etourvy, maintien des 4 postes : 2 à Chesley et 2 à Etourvy.

Dossier ordures ménagères : Conteneurs communaux

La communauté de communes du Chaourçois a initié un plan d'économie pour le ramassage des ordures ménagères :

- Collecte 1 fois tous les 15 jours à compter du 1^{er} juillet 2015 pour les communes de moins de 150 habitants. A partir du 1^{er} juillet 2016, ce même dispositif est applicable à l'ensemble des communes à l'exception du bourg centre de Chaource.
- Fourniture d'un conteneur aux usagers.

Pour Etourvy donc, les déchets ménagers des particuliers et les conteneurs communaux ne seront plus collectés qu'une semaine sur deux à compter du 1^{er} juillet 2016.

En ce qui concerne les conteneurs communaux, le conseil municipal décide de les retirer avant le 1^{er} juillet pour éviter que des sacs de déchets ménagers s'amoncellent au pied suite à la réorganisation des tournées. Une information sera diffusée à l'ensemble de la population notamment pour les résidences secondaires qui devront s'organiser à cette nouvelle situation. D Lhomme rappelle qu'il a été le seul délégué communautaire à s'opposer à la nouvelle organisation de collecte des déchets ménagers avec le ramassage organisé une semaine sur deux.

Tarif columbarium

Suite à la pose d'un columbarium au cimetière, le conseil municipal fixe le prix d'une concession à 900 € pour une durée de 30 ans.

Dossier accessibilité : devis interphones mairie et Foyer rural

Dans le cadre de la mise en accessibilité des établissements recevant du public, la commune s'est engagée à poser deux interphones (Mairie et Foyer Rural). Le devis de l'entreprise Brague Pascal est accepté à l'unanimité pour un montant de 1 370.40 € T.T.C.

Redevance d'occupation provisoire du domaine public communal par les réseaux électriques

Le conseil municipal délibère afin d'instaurer une redevance d'occupation du domaine public communal liée aux chantiers provisoires de travaux sur les réseaux de transport et de distribution d'électricité. Cette redevance sera recouvrée par le Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube et reversée à la commune.

Annulation de la délibération relative à la composition du conseil communautaire de la communauté de communes du Chaourçois

Suite à la demande de la Préfecture, le conseil municipal annule la délibération prise le 29 janvier 2016 relative à la composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Chaourçois. L'accord amiable local qui avait été décidé ne respecte pas les règles de proportionnalité. L'assemblée délibérante de la CCC sera donc composée de 35 membres (8 pour Chaource au lieu de 5 prévus dans le cadre de l'accord amiable local, 2 pour Chesley et Vanlay et 1 pour toutes les autres communes).

Informations et questions diverses

- **Dossier Eglise** : Deux assistantes du cabinet Juvenelle sont venues faire des relevés.
- **Recensement de la population** : La commune a perdu 25 habitants en 5 ans.
- **Audit énergétique** : En plus du bâtiment mairie-école et de l'école maternelle, le diagnostic énergétique sera aussi réalisé pour la salle des fêtes et la cantine.
- **Cygnés** : Les deux cygnés ont disparu, un a été retrouvé mort probablement tué par un prédateur. Il faut prévoir de racheter un couple.
- **Syndicat mixte du bassin versant de l'Armançon** :
Deux réunions ont déjà eu lieu : la première n'a pas pu se terminer faute de quorum, (des délégués ayant quitté la salle avant la fin de la réunion), la deuxième réunion n'avait pas le quorum.
Une troisième réunion est prévue le 29 mars sans quorum obligatoire.
- **Arrêté feu d'artifice et lâcher de lanternes** : Renseignements pris auprès de la préfecture, il est impossible d'interdire les feux d'artifice sur l'ensemble du territoire de la commune. Une autorisation sera donnée pour le 31 décembre 2016 mais le feu d'artifice devra être tiré sur le terrain de foot. Les interdictions de tir à partir du centre du village sont maintenues.
- **Communes nouvelles** : Un projet est en cours sur la commune de Chaource avec les communes environnantes.
- **Ventes de 2 propriétés sur la commune** : la commune a été sollicitée pour l'achat de 2 propriétés : Les Soffrats et un terrain rue des Cras. Aucune suite n'est donnée à ces propositions.
- **Office de tourisme** : D. Lhomme informe le conseil municipal qu'il est le nouveau Président de l'Office de Tourisme Othe-Armance réunissant les 3 anciens offices de tourisme : Chaource, Ervy et Aix en Othe qui deviennent avec Estissac des Bureaux d'Informations Touristiques.
- **Elagage rue des Cras** : Il est rappelé d'adresser un courrier aux propriétaires des bois longeant la route pour l'élagage de leurs arbres.
- **Cérémonie du souvenir** : elle se déroulera le samedi 23 avril 2016 à 18 h au cimetière.
- **Fête patronale** : Samedi 23 et 24 Avril 2016. Le Foyer rural Animation assure la gestion et l'animation de la fête patronale.
- **8 Mai 2016** : Dépôt de gerbe au monument aux morts. Rendez-vous à 10 h 30 devant la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

Le Maire

M. LHOMME Dominique